

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2023**

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre à 10 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 18 septembre 2023, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - MERIMECHE Kader - GIUSTI Jacques - OLIVIER Gil.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 5

UGO René - DECARD Guillaume - HUMBERT Cédric - BOYER Max - RAOUST Jean-Paul

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNAL Gérard

DELIBERATION N° 2023-022		BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2023
Affiché du au		

Madame la Présidente soumet à l'examen du Comité syndical le projet de budget Supplémentaire pour l'année 2023.

Acte de reports et d'ajustements, le Budget supplémentaire est une décision modificative particulière.

· En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats, les restes à réaliser et les reports adoptés dans le cadre du Compte administratif de l'exercice 2022 ;

· En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par le Conseil Syndical depuis l'adoption du Budget primitif.

Le Budget Supplémentaire est soumis à l'examen du Comité Syndical.

Il s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Budget supplémentaire 2023	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	3 563 157,25	0,00
Excédent N-1 Reporté	157 709,90	0,00
Affectation du résultat	0,00	1 000 000,00
Reste à réaliser	1 942 521,01	4 663 388,16
Total Section d'investissement	5 663 388,16	5 663 388,16
Section De fonctionnement	2 900 776,53	7 000,00
Excédent N-1 Reporté	0,00	2 893 776,53
Total Section de fonctionnement	2 900 776,53	2 900 776,53
Total Budget Supplémentaire 2023	8 564 164,69	8 564 164,69

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur le Budget Supplémentaire.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.2312-1, L.2312-2 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2023

VU le Compte Administratif de l'exercice 2022,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 : Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2023 est adopté et arrêté en mouvements réels à la somme de 8.564.164,69 euros.

Article 2 : La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE



Liliane BOYER